

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	16 août 2016			DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Prostitution et pornographie		Lié à :(obligatoire) ad 16.012
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur la prostitution et pornographie (L.Prost)		
(Amendement initialement déposé par le groupe PopVertsSol)		
Contenu :		
<b>Article 8, alinéa 2 (nouveau)</b>		
<sup>2</sup> <i>Il est interdit de fournir des prestations de prostitution à des personnes mineures.</i>		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Philippe Haeberli, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :